

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026-116
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Création d'un cinquième accès instructeur au progiciel NetADS

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision du président n°2015-21 en date du 7 avril 2015 pour l'acquisition et l'installation du progiciel NetADS ;

Considérant de l'embauche d'un cinquième agent par Hautes-Terres Communauté ;

Considérant de la nécessité d'avoir un cinquième accès au progiciel NetADS pour cet instructeur ;

Vu la proposition de la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition de devis relatif à la création d'un cinquième accès instructeur au progiciel NetADS transmis par la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN pour un montant de

- 1.099,80 € HT soit 1.319,76 € TTC pour la licence,
- 557,10 € HT annuel soit 668,52 € TTC pour l'hébergement et la maintenance ;

Article 2 : De dire que les crédits :

- pour la licence, sont inscrits aux budgets primitifs 2026,
- pour l'hébergement et la maintenance annuelle seront inscrits aux budgets primitifs 2026 et suivants, chapitre 011 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 24 février 2026

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le

02 MARS 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

02 MARS 2026

Acte de l'assemblée n°2026-116-AU
015-20066660-20260224-DEC2026-116-AU
Date de réception préfecture : 02/03/2026



OCI URBANISME
7 rue Jacques Monod
Parc de la Vatine
76130 Mont Saint Aignan
Tél. : 02 79 41 02 00
Email : contact@oci-urbanisme.fr

DEVIS

Devis N°	Date	Validité
DE20260101	17/02/2026	17/03/2026

Objet 5ème accès instructeur NetADS
Affaire
Commercial Benoit CHALMETON

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier - Coren
15100 SAINT FLOUR
France
N° de TVA : FR76200066660
N° Siret : 20006666000016
Code client : CC15100
Mode de paiement : Virement 30 jours nets

Remarques

Référence	Désignation	Unité	P.U. € HT	Qté	Tx Remise	Mt Rem HT	Montant € HT	Code TVA
LNETADSBIV30K	Remise commerciale exceptionnelle globale de 10%							
LNETADSBIV30K	LICENCE - Extension de licence NetADS SI pour l'ajout d'un 5ème accès Instructeur	Licence	1 222,00	1,000	10,00	122,20	1 099,80	5
MNETADSBIVS30K	MAINTENANCE - Extension de maintenance annuelle NetADS SI pour l'ajout d'un 5ème accès instructeur	An	269,00	1,000	10,00	26,90	242,10	5
HEBERG	HEBERGEMENT - Extension de l'hébergement annuel du logiciel NetADS pour l'ajout d'un 5ème accès instructeur	An	350,00	1,000	10,00	35,00	315,00	5

Code	Base € HT	Taux TVA	Montant TVA €
5	1 656,90	20,00	331,38

Total € HT	1 656,90
Remise €	35,00
Net € HT	1 656,90
Total TVA €	331,38
Total € TTC	1 988,28
NET A PAYER €	1 988,28

Coordonnées bancaires : CIC MONT SAINT AIGNAN COQUETS
IBAN : FR76 3002 7160 5500 0201 3000 136 - BIC : CMCIFRPP

Pour toute commande, merci de bien vouloir indiquer : 2026-116

le numéro de commande ou d'engagement :

Bon pour accord :

Le :

Le présent devis, signé, vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et du DPA, avenant relatif au traitement des données personnelles, consultables aux adresses suivantes : <https://www.oci-urbanisme.fr/wp-content/uploads/2026/01/MODELE-CMH-TYPE-2026-v1.0-vRL-20260107.pdf>

OCI URBANISME - SAS au capital social de 493 100 € - RCS Rouen B 509 182 895 - SIRET 509 182 895 00011 - N°id CEE FR 69 509 182

Siège - 7 rue Jacques Monod - La Vatine - 76130 MONT SAINT AIGNAN - Tél. 02 79 41 02 00 - Email : contact@oci-urbanisme.fr

Accusé de réception en préfecture
015-280066660-2026-01-DE-116-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026